Publication: lundi 14 septembre 2020 09:35

Scandalisé, comme beaucoup, par les conditions déplorables dans lesquelles des corps légués à la science étaient conservés à l'université René-Descartes à Paris, Jean-Pierre Sueur a interpellé le gouvernement en décembre 2019.

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation vient enfin de lui adresser une réponse précise dans laquelle elle évoque l'article 16-1 du Code civil en vertu duquel les principes de dignité et de respect du corps humain ne cessent pas après la mort (article issu d'une proposition de loi dont Jean-Pierre Sueur est l'auteur).

>> Lire la question écrite et la réponse